

N° LOT	SURFACE M ²	PRIX DE VENTE TTC
1 – Réserve Toit Familial	2 661 m ²	45 000,00 €
2	1 080 m ²	45 000,00 €
3	1 200 m ²	48 000,00 €
4	1 082 m ²	45 000,00 €
5	931 m ²	48 000,00 €
6	1 085 m ²	45 000,00 €
7	1 350 m ²	55 000,00 €
8	956 m ²	50 000,00 €
9	1 049 m ²	51 000,00 €
10	1 078 m ²	51 000,00 €
11	1 529 m ²	65 000,00 €
12	1 225 m ²	60 000,00 €
13	1 341 m ²	60 000,00 €
14	1 577 m ²	65 000,00 €
15	1 038 m ²	48 507,00 €
16	1 661 m ²	80 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de fixer le prix de vente des parcelles du lotissement communal « L'Avenir » tel que présenté.

DIRE que les actes de vente seront rédigés en l'étude de maître TARAN, notaire à AUCH.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes de vente et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire
Michel SORIANO